

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DISTRIBUTION DE MASQUES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

Extension du dispositif *Distrimasques* à tous les professionnels de santé libéraux du Grand Est

Strasbourg, le 7 mai 2020

Le dispositif *Distrimasques*, initialement créé vers le 20 mars par les libéraux et pour les libéraux du Bas-Rhin, a séduit l'ARS du Grand Est qui nous a rapidement demandé de l'étendre aux biologistes, aux masseurs-kinésithérapeutes et aux sages-femmes de l'ensemble du Grand Est.

A l'approche du 11 mai, nous pouvons vous annoncer que *Distrimasques* va s'étendre à l'ensemble des professionnels de santé libéraux.

La sortie du confinement prévue le 11 mai s'accompagne d'une adaptation des quantités de masques disponibles pour les professionnels de santé (PS) ainsi que d'un élargissement du champ des PS concernés.

Si vous exercez l'une des professions suivantes (*Audioprothésistes, Chirurgiens dentistes, Diététiciens ; Ergothérapeutes ; Opticiens – lunetiers ; Psychologues ; Psychomotriciens ; Orthophonistes, Orthoprothésistes et podo-orthésistes, Orthoptistes ; Pédicures-podologues*), vous pourrez vous rendre à partir de lundi 11 mai dans la pharmacie de votre choix afin que l'on vous inscrive dans le dispositif *Distrimasques*. C'est cette pharmacie qui vous approvisionnera chaque semaine en matériel de protection.

Les professionnels de la région Grand Est ont su, avec l'aide de l'ARS, adapter au mieux la « doctrine » nationale d'attribution de masques au contexte particulier de l'exposition majorée à la pandémie dans notre région. Bien évidemment, les dotations sont tributaires des stocks disponibles provenant de diverses sources. (Etat, collectivités territoriales, dons,...) et nous vous rappelons que *Distrimasques* a pour seule vocation de permettre une distribution fluide aux professionnels du matériel de protection fourni par les autorités et n'est responsable ni de la dotation individuelle de chaque professionnel ni des tensions d'approvisionnement.

L'Etat, qui gère les stocks nationaux, et l'Agence Régionale de Santé Grand Est restent en charge de l'alimentation des officines de ces masques. Le travail de distribution aux professionnels de santé est réalisé avec le concours des grossistes-répartiteurs, de l'URPS pharmaciens et des officinaux.

Guilaine Kieffer-Desgrippes
URPS Médecins

Christophe Wilke
URPS Pharmaciens

Nadine Delaplace
URPS Infirmiers

Christelle Gerber-Montaigu
URPS Sages-Femmes

Gérard Thomas
URPS Masseurs-Kinésithérapeutes



Les URPS -Unions Régionales de Professionnels de Santé- sont les organes représentant les professionnels de santé libéraux en région. Instances démocratiques représentatives, elles ont pour mission de donner une voix aux professionnels libéraux dans l'élaboration des politiques régionales de santé.

Contact Presse :

Dr Guilaine Kieffer-Desgrippes, Présidente de l'URPS ML Grand Est | 06 71 98 03 15 | kiefferdesgrippes@orange.fr